

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AR Prefecture DU COMITE SYNDICAL

063-256300997-20230622-429_2023 DE
Reçu le 26/06/2023 Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à 18 heures minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 15 juin 2023

Membres	
Titulaires En exercice	14
Présents	10
Suppléants En exercice	14
Présents	1
Votants Eau Collectif	11
Autonome	11
	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, ARMENGAUD Norbert, BONNOT Marc, Yves GACON

Madame Yvette DA SILVA, BEARD Dolorès

Étaient absents : Sandrine PERI

Excusés : Mme Patricia CHATAING, Mme CHASSANG Chantal, Mr Frédéric CHONIER,

Procurations : Mme Patricia CHATAING à Mr Tony BERNARD, Frédéric CHONIER à Mr Gérard RIMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur BERNARD Tony

Objet de la délibération : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de l'année 2022

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par le Directeur, Monsieur DAUPHANT Guillaume, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du SIEA Rive Droite de la Dore.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le jeudi 22 juin 2023

Le Président,
Guy PRADELLE

